FAGE
LES ASSOS ÉTUDIANTES

formation
international
prévention
**représentation**
solidarité
citoyenneté
jeunesse

DOSSIER des

# 10 URGENCES de la FAGE

## POUR LA JEUNESSE, LES ÉTUDIANTS ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

+ d'infos sur
www.fage.org

***Ces 10 urgences répondent à la volonté de la FAGE de voir :***

***Une Université pour tous...***

***...garantissant la réussite de chacun...***

***...dans une formation de qualité...***

***...permettant un emploi à hauteur des qualifications de chacun.***

# AVANTPROPOS

Le scrutin présidentiel a désigné François Hollande à la magistrature suprême pour les cinq prochaines années. C'est, de fait, un nouveau cycle pour l'enseignement supérieur et la recherche, cycle qui sera nécessairement accompagné de réformes. Ces dernières influeront le système d'éducation, le monde étudiant et globalement l'ensemble de la jeunesse.

Le nouvel exécutif va devoir faire face à plusieurs défis :

- la situation économique de la France et en Europe,
- la diminution de la représentation des étudiants des classes les moins favorisés dans l'enseignement supérieur,
- le chômage des jeunes,
- l'accès à un emploi stable,
- la place des jeunes dans la société,
- la place du système d'éducation dans la société.

Force est de constater qu'un diplôme d'enseignement supérieur est un des sésames pour l'accès à l'emploi. Favoriser l'accession du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et y permettre la réussite est une garantie de plus pour l'insertion professionnelle et participe donc fortement à la baisse du chômage des jeunes.

François Hollande et le gouvernement de Jean–Marc Ayrault nouvellement formé doivent mettre en place de véritables politiques ambitieuses pour la jeunesse et le système éducatif, avec pour objectif le redressement économique de la France, en tenant un investissement réel et cohérent pour l'avenir.

Les 10 urgences énoncées par la FAGE, autour des questions de jeunesse, de formation et de démocratisation de l'Enseignement Supérieur seront un des piliers pour relancer un dynamisme économique et sortir la France de la crise. Cette politique doit aussi être partagée par nos voisins européens et méditerranéens.

Ces 10 urgences doivent être mises à l'agenda du gouvernement et constituer la feuille de route de Geneviève Fioraso, la « ministre des étudiants ». Aujourd'hui, c'est en tant que partenaire social du Gouvernement et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche que s'exprime la FAGE.

Philippe LOUP
PRÉSIDENT DE LA FAGE

DOSSIER des **10**
**URGENCES** de la FAGE


**1** Investir dans la jeunesse et l'éducation en France et en Europe — 6-7

**2** l'Aide Globale d'Indépendance — AGI — 8-9

**3** Garantir les droits sociaux aux jeunes dès 18 ans — 10-11

**4** Maintenir un enseignement supérieur public — 12-13

**5** Retrouver une formation de qualité des enseignants — 14-15

**6** Favoriser la réussite en premier cycle — 16-17

**7** La France, terre d'accueil des étudiants étrangers — 18-19

**8** L'orientation et l'emploi pour construire son avenir — 20-21

**9** Améliorer le cadrage des stages, une nécessité pour les jeunes et l'emploi — 22-23

**10** Pour une jeunesse engagée au coeur de la société — 24-25

# 1 Investir dans la jeunesse et l'éducation en France et en Europe

En Europe, l'une des conséquences de la crise économique a été la mise en place massive de politiques de réductions budgétaires dans un but d'assainissement des finances publiques. Ces politiques se sont traduites par des coupes budgétaires dans l'éducation, notamment dans l'enseignement supérieur, ainsi que dans la recherche.

Le recul de l'engagement des États a des conséquences graves :
• **Sur les étudiants** : Les mesures budgétaires, via l'augmentation des frais d'inscription et le développement de schémas de financement fondés sur des prêts étudiants, vont à l'encontre de la démocratisation de l'Enseignement Supérieur.
• **Sur la recherche et l'innovation,** dont la nécessité est évidente pour l'Europe des prochaines décennies, et qui se trouveront limitées par un investissement public insuffisant. Dans la recherche, fondamentale ou appliquée, l'investissement privé ne peut se substituer à l'investissement public. L'État doit renforcer sa place dans ce domaine pour en faire un moyen de sortie de crise et pour consolider son leadership dans la relance à suivre.
• **Sur l'emploi,** dont la situation difficile s'accentuera probablement dans les prochaines années. Tandis que le diplôme reste un rempart au chômage, l'enseignement supérieur doit être l'une des priorités actuelles pour construire l'avenir de l'Europe, avenir qui dépend directement de la jeunesse et son niveau de formation.

Ces politiques vont à l'encontre de la reconnaissance de l'Enseignement Supérieur comme un bien public global, niant par conséquent son apport à nos sociétés. Plus graves encore, de telles mesures ne reconnaissent pas l'éducation comme un investissement, dans une période économique complexe où celle–ci doit justement être considérée comme une opportunité.

De nombreux acteurs de l'Enseignement Supérieur européen, et parmi eux l'European Students' Union, dont la FAGE est membre, sont à la recherche de soutiens politiques pour inverser cette tendance. L'Europe a besoin d'un exemple à suivre. La France, par sa confiance en l'éducation et par son leadership en Europe, est le candidat idéal pour relancer une dynamique, redonnant à l'enseignement supérieur la place qui est la sienne, au coeur des politiques publiques.

**“ La massification de l'enseignement supérieur a été globalement réussie, il faut maintenant réussir sa démocratisation ! ”**

## NOS PROPOSITIONS :

**• Investir massivement et durablement dans l'enseignement supérieur**

La relance de la France passera par un investissement massif dans la jeunesse, prenant la forme d'une éducation et d'un enseignement supérieur dotés de moyens suffisants pour se projeter durablement dans l'avenir et développer en son sein les innovations nécessaires à la pédagogie comme à la recherche.

**• Maintenir un investissement public et collectif dans l'Enseignement Supérieur**

Les premières mesures de la mandature en matière d'éducation et d'enseignement supérieur doivent être en faveur de la réaffirmation de son caractère public et indivisible.
Ainsi l'université doit–elle être replacée au centre du système d'enseignement supérieur, dans lequel les frais d'inscription doivent demeurer faibles, afin de garantir l'égalité des chances et sa démocratisation.

**• Diffuser et promouvoir cette politique dans l'ensemble de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur**

Les états membres de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur ont été durement touchés par la crise économique. Nombre d'entre eux ont choisi de répondre à cette crise par des politiques de rigueur se traduisant par des réductions budgétaires, des hausses de frais d'inscription et un ancrage parfois très fort sur un système de prêt.

La France doit apporter un nouveau projet à cet Espace Européen de l'Enseignement Supérieur. Elle doit prendre le leadership d'une politique européenne dans laquelle le système d'éducation est mis en avant, dans laquelle l'investissement public dans l'enseignement supérieur est la solution majoritaire, dans laquelle la démocratisation doit redevenir une priorité.

# 2 l'Aide Globale d'Indépendance — AGI

À l'heure actuelle, le système des bourses sur critères sociaux pour les étudiants n'est pas performant. D'une part, un nombre trop limité d'étudiants est concerné par ces aides et il est courant de voir des étudiants se salarier pour pouvoir continuer leurs études. D'autre part, le système ne permet pas aux étudiants en rupture familiale d'accéder réellement à l'indépendance, car quelle que soit leur situation réelle, la bourse est calculée en fonction des revenus du foyer. Il faut ajouter à cela des effets de seuil injustes, un financement insuffisant des aides d'urgence, ainsi qu'une multiplication des guichets, car les aides au logement relèvent de la CAF, et de nombreux étudiants n'ont pas accès aux aides gérées par le CROUS (les formations sanitaires et sociales notamment).

Ainsi, comme l'INSEE l'a confirmé dans une étude récente, l'investissement public consenti en France pour les étudiants se concentre sur les familles les plus aisées (avantages fiscaux) et sur les familles les plus défavorisées (aides sociales). Entre les deux, les difficultés sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses.

Pour la FAGE, dans un souci de garantir les mêmes chances de réussite pour tous les étudiants sans distinction liée à leur situation financière, il importe de faire évoluer le système d'aide. Les étudiants devront dorénavant avoir accès à la bourse et à l'aide au logement via un dossier unique géré par le CROUS. La situation d'indépendance financière, suite à une rupture familiale par exemple, sera prise en compte et les effets de seuil supprimés.

## NOTRE PROPOSITION : l'AGI

La FAGE propose donc un système d'aide totalement rénové, sur critères sociaux. Tout étudiant qui sollicite une aide de l'État devra donc remplir un dossier unique auprès du CROUS, à l'image du Dossier Social Étudiant actuel, qui comprendra un volet Aide au Logement. Cette aide se nomme l'AGI, Aide Globale d'Indépendance.

À la complexité du système existant et à la multiplicité des acteurs, la FAGE préfère la simplicité et le guichet unique du CROUS. L'AGI, qui coexiste avec le Fond National d'Aide d'Urgence, garantit des conditions d'études acceptables pour tous et constitue un véritable accompagnement à la réussite pour les étudiants.

La partie « Vie Quotidienne » de l'aide sera calculée en fonction des revenus du foyer, excepté pour les étudiants déclarés indépendants suite à une rupture familiale. Plafonnée à 460 €, elle est progressive

et calculée selon la méthode des taux marginaux, à l'image de l'impôt sur le revenu. D'autre part, une dégressivité est appliquée en fonction du revenu pour les étudiants salariés.

**« À la complexité du système existant et à la multiplicité des acteurs, la FAGE préfère la simplicité d'une aide unique, l'AGI, et d'un guichet unique, le CROUS ! »**

La partie « Logement », quant à elle, n'est pas soumise à des critères sociaux. Elle est la même pour tous, dans le respect des choix de vie personnels de l'étudiant. Elle dépend uniquement de la moyenne des loyers des logements de 20 m$^2$ pour chaque bassin de vie. Comme cette partie du dossier est également traitée par le CROUS, dans le cadre de son activité de traitement des Dossiers Sociaux Étudiants, les délais de traitement seront grandement améliorés.

Grâce à la suppression de l'avantage fiscal en vigueur actuellement, couramment appelé Demi–Part Fiscale, l'effort public sous forme d'aides directes perçues par les étudiants issus des classes moyennes sera augmenté de près de 50 % dans le cadre de l'AGI, et de près de 25 % pour les étudiants issus des familles les moins aisées.

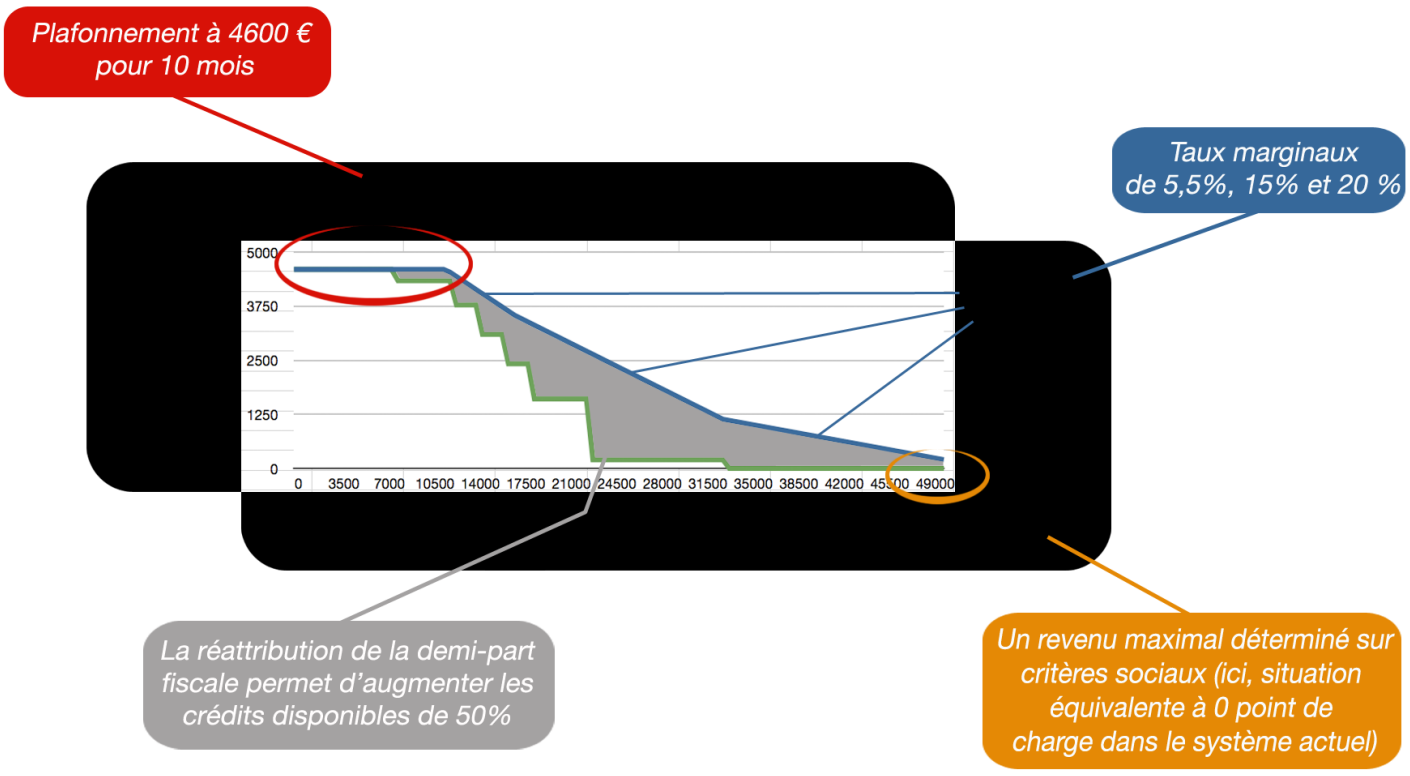
Plafonnement à 4600 € pour 10 mois
Taux marginaux de 5,5%, 15% et 20 %
5000
3750
2500
1250
0
0 3500 7000 10500 14000 17500 21000 24500 28000 31500 35000 38500 42000 45500 49000
La réattribution de la demi-part fiscale permet d'augmenter les crédits disponibles de 50%
Un revenu maximal déterminé sur critères sociaux (ici, situation équivalente à 0 point de charge dans le système actuel)

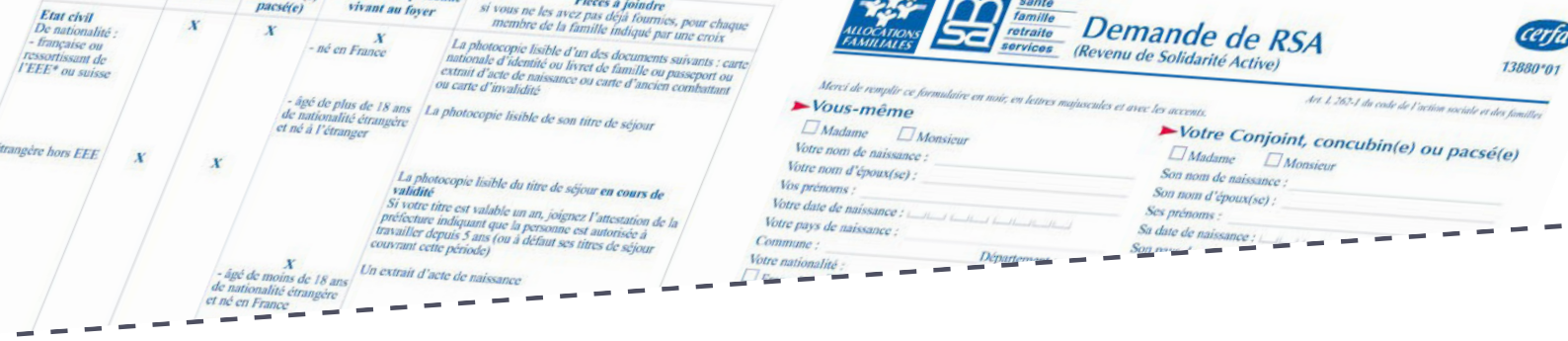


# 3 Garantir les droits sociaux aux jeunes dès 18 ans

Les jeunes de 18 à 25 ans connaissent aujourd'hui de graves difficultés d'accès à l'emploi et sortent trop nombreux du système éducatif sans diplôme. Aujourd'hui, la FAGE n'envisage pas de défendre les droits des étudiants sans défendre les droits de la jeunesse. Si une part de cette jeunesse fait des études supérieures et une autre part s'est écartée de cette voie par choix, trop de jeunes subissent une sortie prématurée du système d'enseignement ou ne peuvent accéder à un diplôme en raison de déterminants sociaux défavorables.

Le RSA Jeune, s'applique aujourd'hui à moins de 10 000 jeunes. En effet, les critères d'attribution et notamment la condition de l'équivalent de deux années travaillées sur les trois dernières sont bien trop restrictifs. C'est la responsabilité que prend l'État vis–à–vis de toute une génération qui est en jeu.

En ce qui concerne l'accès au logement, la pleine application de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) n'est pas réalisable, car la situation actuelle du logement en France ne le permet pas. Ainsi, 282 000 jeunes de plus de 25 ans et 240 000 enfants de 18 à 25 ans, qui n'ont pu accéder à un logement autonome faute de ressources suffisantes, se résignent à retourner habiter chez leurs parents. Pour un étudiant décohabitant, le logement représente près de 50 % du budget.

Enfin, la santé reste le deuxième poste de dépenses à être restreint chez les étudiants, après le budget alimentation. Seuls 73 % des étudiants se déclarent ainsi satisfaits de leur état de santé général selon l'OVE (La vie étudiante — Repères 2011). Un quart ne peuvent consulter régulièrement un médecin généraliste tandis que 15 % sont en refus de soin.
L'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) prévue à son lancement pour 2 millions de personne n'en touche que 500 000. Son plafond correspond à celui de la CMU–Complémentaire, augmenté de 26 %, il est donc plus de 15 % inférieur au seuil de pauvreté.

## NOS PROPOSITIONS :

- **Le RSA pour les jeunes, et ce dès 18 ans**

Pour la FAGE, les jeunes doivent pouvoir bénéficier du RSA et accéder aux mêmes droits sociaux que leurs aînés, dès leurs 18 ans, c'est–à–dire en même temps que leurs droits et devoirs civiques.

- **Accroître le nombre de logements sociaux pour les jeunes**

Au niveau du logement social étudiant, la FAGE appelle au respect des objectifs du plan Anciaux soit 5 000 constructions et 7 000 rénovations de chambres universitaires. Le retard aussi accumulé depuis 2004, année du lancement du plan Anciaux, doit être rattrapé.

De plus, il est urgent de relancer la construction de logements sociaux afin de tenir l'objectif de 600 000 logements sociaux en construction d'ici à 2015 et permettre l'application effective de la loi DALO.

**• Faciliter l'accès au parc locatif privé : encadrer les loyers et faciliter la collocation**

Afin de contrer les dérèglements du marché de l'immobilier pour les logements de petite surface, attribuables notamment aux pratiques abusives des propriétaires, la FAGE demande un encadrement drastique des loyers pour les logements de moins de 20 $m^2$ dans les plus grandes agglomérations afin d'améliorer l'accès au logement pour les jeunes et notamment les étudiants, pour qui la surface moyenne de logement, est de 14 $m^2$. La taxe Apparu sur les microsurfaces, de 9 à 13 $m^2$ louées à plus de 40 € le mètre carré, s'avère une mesure insuffisante. Il s'agit de la rénover, de la renforcer et de la mettre en application. Enfin, il est nécessaire de faire du CROUS le guichet unique d'accès au logement privé pour les étudiants, en renforçant le dispositif *Lokaviz.fr*.

Les jeunes et particulièrement les étudiants ont de plus en plus recours à la colocation. Il faudrait donc encourager ce mode de logement, bien adapté au mode de vie des jeunes et non le pénaliser comme c'est le cas actuellement dans le mode de calcul des aides au logement de la CAF.

**• Développer le cautionnement solidaire**

La problématique du cautionnement constitue une barrière imposante pour les étudiants souhaitant accéder à un logement dans le parc privé.

Certaines populations sont tout simplement dans l'impossibilité de l'honorer en dehors d'un dispositif de cautionnement solidaire pour les soutenir. Ainsi pour les étudiants internationaux, les étudiants issus de familles monoparentales, ou issus des classes moyennes qui ne sont pas bousiers et ne peuvent accéder à un logement social, la caution agit comme un véritable facteur discriminant dans l'accession à un logement décent.

Ainsi les dispositifs existants dans lesquels la Région se porte caution pour des étudiants non boursiers permettent en plus des aides déjà existantes de garantir à tous l'accès à un logement. Ils doivent être développés et étendus à l'ensemble du territoire.

**• Permettre l'accès aux soins pour les jeunes**

Pour les 18–25 ans, la FAGE demande l'accès à l'Aide à la Complémentaire Santé sur la base de leur situation individuelle ainsi qu'une hausse du plafond de la CMU–C au seuil de pauvreté, soit 949 €. En ce qui concerne les étudiants, il est urgent de faire évoluer les SUMPPS (Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) en véritables Centres de Santé.

**“ Accéder aux droits sociaux en même temps que les droits civiques, soit à 18 ans ! ”**

# 4 Maintenir un enseignement supérieur public

Si la loi LRU avait pour but de rendre plus autonomes les universités, elle avait prévu initialement un statut unique pour ces dernières. Ce statut est aujourd'hui mis à mal ; de plus en plus d'établissements ont déjà choisi ou envisagent un statut dérogatoire, le « grand établissement ».
Le fonctionnement, le système de gouvernance sont alors modifiés et les étudiants n'y retrouvent pas forcément leur place. Ces systèmes différenciés ne permettent plus aujourd'hui une uniformité de traitement et de représentation des étudiants sur l'ensemble du territoire.

Quant au maillage territorial, le nombre d'établissements et de sites délocalisés assurent la présence de formations d'enseignement supérieur sur la quasi–totalité du territoire. Toutefois, le pendant de cette proximité est le choix de l'étudiant davantage effectué en fonction du lieu de formation (le plus proche du domicile familial) qu'en fonction de la formation elle–même.
De plus, les dispositifs sociaux et de vie étudiante ne sont alors pas présents sur l'ensemble des sites d'enseignement. On note ainsi des difficultés d'accès à une restauration et aux logements CROUS, aux services de médecine préventive universitaire, des difficultés de développement de la vie étudiante.

Il est également démontré que les chances de réussite et de poursuite d'étude des étudiants des sites délocalisés sont moindres. Pour autant, ces étudiants sans l'existence de ces sites délocalisés n'auraient peut–être jamais eu accès à l'enseignement supérieur.

Enfin, l'exception française réside aussi dans l'éclatement des opérateurs d'Enseignement Supérieur : universités, écoles, instituts, lycées, Grands Établissements.
Si l'obtention du baccalauréat tend à permettre de manière équitable l'accès à tous à l'enseignement supérieur, cette disparité de type d'établissement a pour conséquence un traitement social différencié des étudiants et ainsi une rupture d'égalité caractérisée.

## NOS PROPOSITIONS :

- **Maintenir l'enseignement supérieur public garantissant une égalité de traitement entre les étudiants**

La FAGE est attachée à ce que chaque étudiant puisse bénéficier du même traitement, peu importe sa formation, son lieu d'étude ou son origine géographique et sociale. Afin d'assurer ce traitement équitable sur l'ensemble du territoire, la FAGE demande que l'enseignement supérieur soit reconnu comme bien public avec un investissement défini de manière pluriannuelle et massive. L'investissement du monde

socio–économique dans les établissements est à encourager, mais ne doit en aucun cas se substituer ou combler un manque d'investissement public.

### • Au coeur de l'enseignement supérieur, l'université

L'Université doit être le centre de l'Enseignement Supérieur. Le rapprochement des différents types d'établissements vers les universités et leur intégration aux universités doit se faire afin de permettre un adossement à la recherche pour toutes les formations et une pluridisciplinarité accrue. De plus, chaque étudiant pourra bénéficier des aides sociales du CROUS, seul à même de garantir un traitement social des étudiants égal sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des formations.
Pour autant, ces rapprochements ne doivent pas se faire au détriment des formations non universitaires. Il faut pour cela pouvoir accueillir dans de bonnes conditions et avec leur particularisme l'ensemble des formations dans l'Université.

### • Réformer la LRU, pour un statut unique et plus de démocratie interne

La FAGE demande que soit réformée la LRU ; réforme qui permettra la conservation d'un statut unique d'université sans possibilité de dérogation.
Cette réforme attendue, sans pour autant remettre en cause l'autonomie, doit permettre l'émulation de notre Enseignement Supérieur et faire une place plus grande à la démocratie interne. Il faut pour cela repenser la représentation de la communauté universitaire et le rôle du Conseil des Études et de la Vie Universitaire et du Conseil Scientifique. Leur rôle ne doit pas uniquement être consultatif, tandis que le conseil d'administration doit stopper son rôle de chambre d'enregistrement exacerbé par la prime à la majorité dans les collèges enseignants et enseignants–chercheurs.
Chaque composante de l'Université guichet unique de l'enseignement supérieur, doit trouver sa place via la loi, règle générale et impersonnelle. La lisibilité, la visibilité internationale seront renforcées en même temps que les étudiants seront traités de manière égale avec des formations de qualité pour tous.

### • Pour un choix de formation plutôt qu'un choix de lieu

La FAGE considère le maillage territorial de notre enseignement supérieur comme une chance. Il faut pour autant permettre à chaque étudiant de choisir sa formation plutôt que son lieu de formation. Ainsi, chaque étudiant devrait pouvoir aller étudier là où se trouve la formation de son choix.

Les rapprochements entre établissements dans un but de coopération ou de fusion sont à encourager. Les PRES sont donc une échelle intéressante pour dialoguer de l'offre de formation et des politiques de recherches. La FAGE insiste sur l'importance d'une représentation étudiante à l'intérieur de ces pôles ainsi que sur la nécessaire présence du CROUS afin de permettre une appréhension globale des questions de vie étudiante. Mais, la FAGE considère que cela ne peut se faire que si une réelle volonté entre les établissements existe ; une coopération réelle ne pouvant naitre par l'obligation celle–ci.

Enfin, même si les collectivités territoriales, notamment les régions, ont toute leur place dans le paysage de l'enseignement supérieur, la FAGE réaffirme une nouvelle fois son attachement à une gestion étatique et à l'indépendance des Universités vis–à–vis des collectivités territoriales.

# 5 Retrouver une formation de qualité des enseignants

La formation à la pédagogie des enseignants de la maternelle au supérieur est aujourd'hui en France une lacune certaine de notre système éducatif.
La formation des maîtres a été réformée lors du dernier quinquennat. Depuis, c'est en réalité une dégradation unanimement reconnue de la formation des maîtres qui en a été la conséquence. Aussi, aujourd'hui, de moins en moins d'étudiants choisissent de suivre les études permettant d'accéder au métier d'enseignant, alors même que François Hollande a promis la création de 60 000 postes dans l'éducation.

C'est aussi la place des IUFM qui fait aujourd'hui débat. Mis à mal, mais pas supprimés par la réforme, ils ne trouvent plus aujourd'hui leur place dans les Universités.
Les enseignants du supérieur n'ont que peu de formation à la pédagogie, que ce soit dans leur formation initiale ou continue.

Enfin, aucune remise à niveau ou même un apprentissage aux nouvelles techniques d'enseignement n'est prévu en France.

## NOS PROPOSITIONS :

- **Réformer la réforme de la formation des maîtres**

La FAGE demande de réformer la réforme de la formation des maîtres. Cette situation n'est plus tenable que ce soit pour les étudiants ou pour l'ensemble de la communauté éducative. Afin de ne pas reproduire les erreurs passées, c'est par une réelle consultation de l'ensemble des acteurs et en premier lieu les étudiants qui sont les principaux concernés, que doit passer la construction d'une nouvelle formation des maîtres.
La FAGE demande que les stages dans le cadre de la formation des maîtres préparent mieux au métier d'enseignant et bénéficient d'un encadrement concret et d'un suivi pédagogique régulier.

Le taux d'échec au concours situé à la fin de la formation nécessite de repenser sa place dans le cursus et d'ouvrir la formation sur d'autres métiers que celui d'enseignant.
La FAGE considère comme indispensable d'assurer à de futurs enseignants une formation de qualité en matière de langue étrangère, d'anglais comme langue de travail et d'informatique.

- **Mettre en place une véritable formation à la pédagogie**

Pour la FAGE, toute personne amenée à enseigner doit avoir une formation à la pédagogie. C'est ainsi qu'il

est indispensable que tout enseignant du primaire, du secondaire ou du supérieur soit correctement formé à transmettre des connaissances et des compétences. La formation à la pédagogie doit être initiale, mais aussi continue. Toutes deux devant être réalisées par les Universités.

Dans ce but, les IUFM deviendraient de véritables instituts de formation à la pédagogie (IUFP) ayant une place centrale au sein des Universités. Ils pourraient comporter une cellule pédagogique, venant en soutien aux enseignants universitaires, et établiraient des diagnostics personnalisés.

**• L'évaluation des enseignements nécessaire à une excellence pour tous**

La FAGE insiste sur l'importance de mettre en place une démarche qualité dans les Universités. Dans ce but, il est urgent de mettre en place de façon concrète une évaluation des enseignements par les étudiants dans tous les établissements. Ces évaluations doivent être segmentées en trois parties : pédagogiques, structurelles (cohérence de la formation) et conditions d'études. Les évaluations concernant la pédagogie des enseignements ne peuvent être utiles que si elles sont en lien très étroit avec un système de formation continue à la pédagogie.

**“ La formation à la pédagogie doit être initiale, mais aussi continue. Toutes deux devant être réalisées par les Universités ! ”**

C'est par une meilleure formation initiale et continue à la pédagogie de l'ensemble des enseignants que la réussite des élèves et des étudiants sera maximisée. L'absence d'une pédagogie de qualité est un frein à la réussite des élèves et des étudiants venant des familles où le capital culturel est le plus faible. C'est donc par une pédagogie centrée sur l'élève et l'étudiant que l'ascenseur social sera remis en marche.

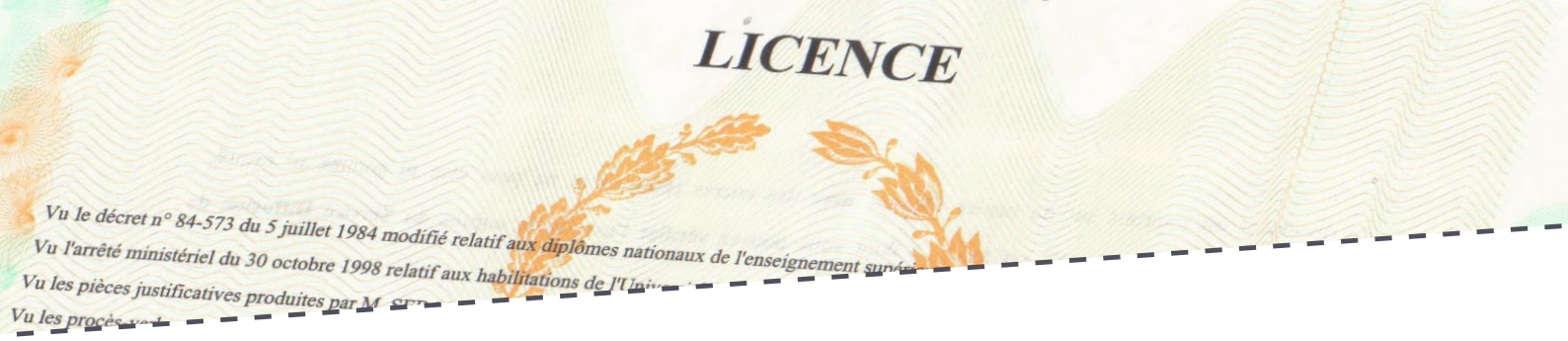
LICENCE
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement
Vu l'arrêté ministériel du 30 octobre 1998 relatif aux habilitations de
Vu les pièces justificatives produites par

# 6 Favoriser la réussite en premier cycle

Une étude du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a révélé que seulement 52 % des bacheliers de 2008 inscrits en licence sont passés en deuxième année. Cette étude indique que près d'un nouvel étudiant en première année de licence sur quatre redouble (généralement dans la même spécialité). Un autre quart ne se réinscrit pas en licence l'année suivante, 19 % se réorientent et 6 % arrêtent leurs études.

Afin d'atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, il a été créé en 2008 le Plan Réussite en Licence (PRL), composé de 730 millions d'euros pour réduire en cinq ans le taux d'échec en première année universitaire.
Mais les projets mis en place via ce budget n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation globale. Certaines utilisations de ces fonds ne portaient pas sur des éléments visant à la réussite des étudiants.
Il est aujourd'hui compliqué d'avoir un recul sur ce Plan Réussite en Licence. On note une augmentation des taux de réussite, mais non significative. De plus, l'absence d'évaluation, en contradiction avec les principes fondamentaux de la LOLF, ne permet pas de tirer une quelconque conséquence de ces 730 millions d'euros investis.

Même si une partie des mesures pour le suivi des étudiants ont été reprises par l'arrêté Licence d'août 2011, aujourd'hui, aucun financement n'est ni prévu, ni fléché, ni pérennisé pour le Plan Réussite en Licence. La FAGE s'est globalement félicitée de l'arrêté licence qui reprend nombre de ses propositions, mais s'inquiète de ne pas voir les moyens financiers nécessaires à sa bonne application.

## NOS PROPOSITIONS :

- **Une nouvelle approche pédagogique pour la réussite des étudiants**

L'organisation des établissements, leur gouvernance ainsi que la pédagogie doivent être organisées autour et pour l'étudiant. La FAGE défend une approche de l'enseignement supérieur à travers le Student Centered Learning. Les enseignements seront alors centrés sur les besoins des étudiants via la mise en place d'une pédagogie active.
C'est aussi par une révision du traditionnel cours magistral en amphithéâtre que l'échec en premier cycle sera diminué.

La FAGE demande qu'un syllabus soit fourni en chaque début de semestre et pour chaque matière. Aussi

anecdotique que cela puisse paraître, cela indiquera très clairement à l'étudiant les attentes de l'enseignant, les méthodes d'évaluation, une bibliographie, les techniques d'enseignement utilisées, les techniques d'apprentissage conseillées, mais aussi tout simplement en terme de compétences les objectifs de l'apprentissage. Ainsi l'étudiant aura–t–il dès le début de l'enseignement tous les éléments lui permettant d'appréhender ses cours.

La FAGE insiste de nouveau sur l'importance de la démarche qualité et donc de l'évaluation des enseignements afin d'améliorer la réussite des étudiants en premier cycle, permettant d'entendre les difficultés que ces derniers ont rencontrées.

**• Un premier cycle en lien avec la recherche**

La FAGE demande que l'adossement à la recherche en premier cycle universitaire soit renforcé. Cela passe par une présence accrue d'enseignants–chercheurs expérimentés dans le premier cycle. Les projets pédagogiques des enseignants doivent être valorisés tout comme la recherche, sans qu'une hiérarchisation de valeurs ne soit effectuée entre les deux.

**• Les passerelles, ou le droit à une nouvelle chance**

La FAGE demande que soient systématisées les passerelles, notamment lors du premier semestre entre les filières afin de permettre aux étudiants se rendant compte d'un mauvais choix de filière de ne pas perdre une année complète. Ces passerelles doivent faire l'objet d'une politique globale d'établissement ou entre établissements de manière à ce que toutes les disciplines puissent faire l'objet de passerelles entrantes et sortantes.

**• Des évolutions et des financements pour le nouvel arrêté Licence**

La FAGE, tout en reconnaissant les apports du nouvel arrêté Licence, souhaite que le chantier des référentiels de compétences se fasse en concertation avec l'ensemble de la communauté universitaire afin d'atteindre l'objectif de lisibilité des formations de licence en terme de compétences pour les étudiants et le monde socio–professionnel. Toutefois, la démarche compétence inscrite dans l'arrêté doit être renforcée par un système de progression plutôt que celui d'une compensation arithmétique.

La FAGE demande un financement concret et fléché permettant la réussite des étudiants en premier cycle. Ces financements feront l'objet d'une évaluation annuelle et les dispositifs réajustés avec une grande réactivité en fonction des évaluations.

**“ La démarche compétence doit être renforcée par un système de progression plutôt que celui d'une compensation arithmétique ! ”**

# 7 La France, terre d'accueil des étudiants étrangers

Depuis le début de l'année universitaire, la condition des étudiants internationaux s'est considérablement dégradée. En effet, deux mesures entrées en vigueur en 2011 ont mis en difficulté ces étudiants souhaitant venir étudier en France et les jeunes diplômés, à la recherche d'une première expérience professionnelle.

La FAGE revendique un enseignement supérieur pour tous, ouvert sur le monde. Ainsi, pour la FAGE, ces mesures vont directement à l'encontre des missions de l'Université française et de son essence.

La première de ces mesures, et la plus médiatisée est la circulaire du 31 mai 2011 dont l'objet est la maîtrise de l'immigration professionnelle, dite « circulaire Guéant ».
Cette circulaire fut le prétexte pour l'expulsion de plusieurs dizaines d'étudiants et de néo–diplômés internationaux du territoire, par une complication extrême des procédures de renouvellement de visa et de changement de statut.
Pour la FAGE elle est entachée d'illégalité pour excès de pouvoir, car construite tel un mode d'emploi aux préfets pour rejeter quasiment par principe les demandes d'autorisation de travail. Une discrimination indirecte est aussi mise en place, ciblant indirectement certaines formations et l'occupation de certains emplois.
De plus, le 12 janvier 2012, une seconde circulaire fut signée par les Ministres Guéant, Bertrand et Wauquiez, circulaire de « rattrapage » à celle du 31 mai. Même si l'on peut se satisfaire de l'interdiction d'expulsion faite aux services administratifs, obtenue par la FAGE, le nouveau texte reste insuffisant et ne corrige pas le premier.

La deuxième mesure est l'augmentation des ressources minimales à justifier pour un étudiant désirant obtenir un titre de séjour, instaurée par le décret n°2011–1049 du 6 septembre 2011. Ainsi un étudiant étranger en Licence ou Master souhaitant venir étudier en France doit–il justifier aujourd'hui d'un revenu disponible de 6150 € soit une augmentation de 43 % (soit +1845 €).
L'esprit de cette hausse est non seulement de réduire le nombre d'étudiants étrangers sur le territoire, mais aussi de mettre en place une discrimination sociale pour les étudiants désireux de venir étudier en France.

Enfin, la loi Kouchner de 2010, prévoyant la création de l'EPIC Campus France et la disparition de la Sous–Direction des Affaires Internationales du CNOUS, touche directement aux conditions d'accueil des étudiants internationaux. Ces étudiants à qui l'on vend des conditions d'études exceptionnelles seront dès septembre 2012 livrés à eux–mêmes à leur arrivée en France. D'autant plus que la part de représentation étudiante est reléguée hors des organes de gouvernance et que le Ministère des Affaires Étrangères est l'institution la

plus représentée au sein d'un Conseil d'Administration de Campus France, seul délibératif. Dans « étudiants étrangers », il semble que l'on ait décidé de ne retenir que l'adjectif.

## NOS PROPOSITIONS :

**• Le retrait de la circulaire du 31 mai 2011**

La circulaire du 31 mai va à l'encontre des valeurs humanistes et du droit à une éducation pour tous. Ce texte laisse place à des interprétations inacceptables ; il est indéniablement entaché d'illégalité. Ainsi la FAGE en demande–t–elle le retrait.

**• Modifier l'article L311–11 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, CESEDA**

La circulaire Guéant est l'application de l'article L311–11 du Code de l'Entrée et de Séjour des étrangers et du droit d'asile, créé par la Loi du 24 juillet 2006.
Cet article limite aux seuls diplômés de Master la possibilité d'insertion professionnelle postdiplôme. Or, la Licence se devant d'être un diplôme insérant professionnellement, caractère renforcé par le nouvel Arrêté Licence du 1er août 2011, il n'est pas envisageable qu'il en soit différemment pour les diplômés étrangers.

**• Faciliter la délivrance des visas pour les étudiants étrangers**

La FAGE demande également la disparition de la taxe applicable aux étudiants pour un renouvellement de titre de séjour, ainsi que son remboursement systématique pour une première demande, même en cas de rejet.

**• Revoir les attributions et la gouvernance de Campus France afin de favoriser l'accueil des étudiants étrangers**

La mission d'accueil des étudiants internationaux boursiers de gouvernement étranger (BGE) ou boursiers du gouvernement français (BGF) fait toujours partie des missions des CROUS qui doivent rester le guichet unique des aides sociales. Il est donc urgent de définir un cadrage précis, par un contrat d'objectifs et de moyens entre l'EPIC Campus France et le CNOUS, du rôle des parties prenantes. De plus, la FAGE refuse le déni de démocratie que constitue l'absence d'étudiants au sein du CA de l'EPIC Campus France et demande une révision du décret n° 2011–2048 du 30 décembre 2011.

**“ La circulaire Guéant laisse place à des interprétations inncacceptables ; elle est indéniablement entachée d'illégalité ! ”**

# 8 L'orientation et l'emploi pour construire son avenir

Chaque année, 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme. Une enquête a de plus récemment montré la défiance vis–à–vis du métier de Conseiller d'Orientation Psychologue, COP.
La place de la jeunesse dans les mouvements du CPE en 2006 ou lors du débat des retraites en 2010 est la plus grande démonstration de l'inquiétude de la jeunesse pour son avenir professionnel.

Avec la LRU, l'insertion professionnelle fait partie des missions principales des universités, au même titre que la formation ou la recherche. Malgré cela, un jeune sur deux doute que les études garantissent une insertion plus facile dans le monde du travail.
La crise a renforcé cette situation déjà inquiétante. Le nombre de chômeurs pour la catégorie des moins de 25 ans a augmenté de 20,2 % entre décembre 2008 et décembre 2009. De plus en plus de jeunes sont contraints d'accepter des emplois sous–qualifiés.

L'orientation n'est aujourd'hui pas assez comprise comme une solution au chômage des jeunes. De plus, elle est inégalitaire à la fois par la répartition des moyens, mais également du fait du manque d'adaptation aux milieux socio–économiques particuliers. La situation actuelle confère à la notation un pouvoir quasi absolu sur les questions d'orientation. De ce fait, le déterminisme social, les capacités et l'encadrement ont une influence directe sur l'orientation des jeunes.

Enfin, la France est caractérisée par un cloisonnement très fort entre le moment de la vie où l'on étudie, celui où l'on travaille et celui où l'on est à la retraite. Le Life Long Learning, la formation tout au long de la vie, doivent se développer en France comme vecteur d'évolution de carrière.

## NOS PROPOSITIONS :

### • L'orientation, clé de la réussite

L'orientation doit permettre à chaque étudiant de suivre la formation de son souhait en pleine connaissance de cause. Ce processus doit de plus s'efforcer de gommer la sélection sociale qui existe pour l'accès à certains établissements ou certaines filières. Il doit être envisagé dans sa globalité, du secondaire au supérieur.

Les collégiens, lycéens et étudiants doivent pouvoir être suivis par les Conseillers d'Orientation Psychologue, et ce de manière efficace. Afin de suivre les évolutions du monde socio–économique, la FAGE demande un approfondissement de leur formation continue. Pour autant, cette mesure doit s'accompagner d'un

recrutement de COP. La FAGE préconise aussi la systématisation, dans le secondaire, des rencontres élèves parents professeurs à chaque trimestre avec la présence régulière d'un conseiller d'orientation psychologue.

Les élèves et les étudiants doivent de plus, durant leurs études, pouvoir découvrir le monde socio–économique. Cela passera par l'organisation de forums professionnels dans le cadre par exemple de journées « collèges et lycée ouverts » ou à destination des étudiants de troisième année de licence.
L'orientation sera aussi favorisée par la multiplication des stages professionnels pendant tout le cursus des élèves et des étudiants.

La FAGE demande l'encouragement, la reconnaissance et la valorisation des Unités d'Enseignement Libres, UEL, comme vecteur de diversification des parcours. Dans ces UEL, les secteurs d'avenir comme l'économie sociale et solidaire doivent être encouragés.

C'est aussi par les passerelles et les dispositifs de « semestres rebond » qu'une orientation de qualité sera garantie, ne pénalisant plus les ré–orientations.

### • Aider à l'emploi des jeunes

Le monde universitaire ne doit pas se couper du monde socio–économique. De la même manière, ce dernier doit entendre tout l'intérêt que représentent pour lui l'enseignement supérieur et les étudiants.
C'est aussi par le développement des rencontres étudiants–employeurs que chaque milieu pourra mieux s'appréhender.

L'annexe descriptive au diplôme et la mise en place des référentiels de compétences sont des outils indispensables afin de développer l'insertion professionnelle des jeunes. Une meilleure lisibilité des diplômes passant par l'harmonisation des noms de mentions est également indispensable.
La création d'associations d'anciens étudiants est de même nécessaire toujours dans le but de renforcer les liens entre le monde socio–économique et les établissements d'enseignement supérieur.

La FAGE demande l'intégration à toutes les maquettes de formations des éléments de méthodologie d'accès à l'emploi. Dans ce cadre, chaque étudiant bénéficiera d'enseignements lui permettant d'acquérir les bases du droit du travail.

Enfin, pour promouvoir l'innovation, la FAGE souhaite que la création d'entreprise soit démystifiée et qu'une sensibilisation soit faite sur cette possibilité.

### • Favoriser la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie relève de l'intérêt général. Elle requiert une pédagogie innovante et adaptée ainsi que de la pluridisciplinarité. À ce titre, seules les universités sont aptes à la réaliser.
La FAGE souhaite voir la formation continue comme un moment intégrant de la vie d'une personne. Les employeurs doivent informer les salariés des possibilités de formation continue. De même, les validations des acquis de l'expérience, VAE, doivent faire l'objet d'une réelle communication.

# 9 Améliorer le cadrage des stages, une nécessité pour les jeunes et l'emploi

Au début du précédent quinquennat, certaines avancées pour les étudiants ont été réalisées sur la question des stages. Toutefois, la priorité a été donnée ces deux dernières années à l'alternance avec une volonté d'opposition entre les deux dispositifs.
Le stage doit rester l'un des outils de la professionnalisation des cursus et permettre une expérience préprofessionnelle pour les étudiants.

Seule une réforme complète permettra de rendre cohérent et efficace le cadrage des stages ; d'autant plus avec le nouvel arrêté licence d'août 2011 permettant à chaque étudiant en premier cycle d'effectuer un stage.

## NOS PROPOSITIONS :

### • Réviser la loi Cherpion

La loi Cherpion fut votée le 28 juillet 2012, suite à l'accord national interprofessionnel du 7 juin 2011. Cette loi engendre un retour en arrière dans le cadrage des stages.
En effet, alors qu'auparavant ces derniers étaient limités en durée, la loi Cherpion rend possible la réalisation d'un stage de plus de 6 mois, s'il s'inscrit au sein d'un cursus pluriannuel.

La FAGE s'interroge alors sur la notion de cursus pluriannuel, considérant par exemple qu'une licence est un cursus de trois ans, donc pluriannuel. La durée maximale légale d'un stage est donc aujourd'hui sujette à interprétation et donc ouverte à un certain nombre de dérives (emploi déguisé, etc.) et d'inégalités de traitement en fonction des établissements.
Toutefois, il est à noter que certaines formations sont nécessairement organisées avec des stages de plus de 6 mois, comme celle d'avocat ou de notaire.

Pour la FAGE, il est nécessaire de venir limiter strictement la période de tout stage à une durée de 6 mois maximum, et le cas échéant, d'élaborer un décret fixant strictement les formations pouvant faire l'objet d'une exception.

### • Supprimer définitivement les stages hors cursus

La FAGE considère qu'un stage doit répondre à des objectifs pédagogiques au sein d'une formation. Il est complémentaire aux compétences théoriques acquises. Les stages hors cursus ne correspondent nullement à un temps de formation et servent trop souvent à déguiser des emplois en stage. Ils doivent être donc prohibés.

Le décret n° 2010–956 du 25 août 2010 relatif aux stages hors cursus de 2010 a mis en place certaines exceptions permissives le vidant ainsi de son sens. Sont rendus possibles les stages hors cursus en cas de réorientation, dans le cadre d'une année de césure ou dans le cadre d'une formation destinée à favoriser l'insertion professionnelle.

De plus, certaines structures d'enseignement peu scrupuleuses créent des diplômes ayant pour seul contenu un stage, sans encadrement pédagogique. Ces diplômes sont souvent payants, ce qui implique pour les étudiants de payer un surcoût pour pouvoir bénéficier d'un stage, assurant pour ces structures un nouveau moyen de financement.

Le décret stage hors cursus doit être modifié supprimant l'ensemble des exceptions et donc la possibilité des stages hors cursus. Pour la FAGE, seul le stage de réorientation est envisageable pour répondre en partie au problème de l'échec en première année. Il doit toutefois faire partie intégrante d'un cursus de réorientation avec un encadrement et un suivi pédagogique, permettant la réussite de l'étudiant.

### • Une gratification des stages pour tous et réévaluée

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances prévoit une gratification des stages à partir de 2 mois, sur une base de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit environ 436,05 €.
La FAGE met en avant un certain nombre d'inégalités de traitement ou de contournements de la loi :
• les étudiants en master ne sont pas tous gratifiés, alors que les stages prévus sont d'une durée supérieure à deux mois systématiquement
• il est courant que le stagiaire voie sa convention de stage découpée en terme de durée de mission afin de l'exclure de l'obligation de gratification,
• les étudiants de formations sanitaires et sociales sont excluent par dérogation à la loi Égalité des Chances de 2006 et non donc pas accès aux gratifications,
• les étudiants en stages dans les établissements publics administratifs, dans des organismes de recherche des établissements d'enseignement ou à l'étranger ne reçoivent pas eux aussi forcément de gratification.

Or la gratification est un facteur essentiel dans le ressenti du stagiaire suite à l'exécution de sa mission. De plus, une période de stage engendre souvent des frais pour le stagiaire que ce soit en logement, en transport, en habillement ou en restauration. Ainsi faut–il permettre à l'étudiant n'ayant pas les moyens financiers personnels de suivre tout de même son stage dans des conditions décentes.

La FAGE demande donc que l'ensemble des étudiants stagiaires, quelque soit leur formation, leur niveau d'étude, leur structure d'accueil soient gratifiés au minimum du montant prévu légalement pour les stages en entreprise. En complément de cette gratification, il est indispensable de mettre en place des dispositifs d'aide afin d'envisager la prise en charge des frais liés à l'exécution du stage à hauteur de 40 % de ces derniers.

Enfin, la loi de 2011 permet que la dernière période de stage, si elle est suivie d'une embauche, soit retenue pour le calcul de l'ancienneté. La FAGE propose que l'ensemble des périodes de stages de plus de 2 mois soit intégré dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite.

# 10 Pour une jeunesse engagée au coeur de la société

La FAGE constate un décalage de plus en plus flagrant entre la société et la jeunesse. Ce décalage résulte d'une double défiance : celle de la jeunesse envers la société et celle de la société envers les jeunes.

Chez ces derniers, nous constatons plusieurs points de rupture avec les institutions et notamment avec la sphère politique. Cela est particulièrement visible avec, par exemple la trop faible participation de la jeunesse lors des rendez–vous électoraux.
Nous notons aussi un pessimisme des jeunes dans l'avenir collectif et quant à son devenir au sein du marché du travail.

Pour la FAGE ce décalage, cette rupture et ce pessimisme trouvent leur origine dans la faible représentation des jeunes dans notre monde d'aujourd'hui. En effet, soit la jeunesse est absente soit, elle est caricaturée, stigmatisée, ou décrite par le misérabilisme.

Ainsi est–il faux de dire que la jeunesse ne s'engage pas. Elle le fait à sa manière, de manière plus ponctuelle, dans un cadre plus associatif que politique. Ainsi est–il faux de croire la jeunesse dépressive. Elle est optimiste en son avenir personnel et en ses propres compétences à construire cet avenir.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce décalage, la cohésion sociale étant en jeu.

## NOS PROPOSITIONS :

- **Augmenter le nombre de jeunes engagés en service civique**

Deux ans après sa mise en place, suite aux concertations Hirsh, auxquelles la FAGE a pris part, le Service Civique ne fonctionne pas encore à pleine puissance. François Hollande, dans son programme, a porté la proposition de 100 000 services civiques par an.

Pour la FAGE, le dispositif doit être promoteur et facilitateur de l'engagement de la jeunesse. Le massifier permettra de le normaliser et de faire tomber certaines barrières sociétales qui sont aujourd'hui des freins à l'épanouissement de la jeunesse.

Aussi pour la FAGE, il faut rendre plus accessible et démocratiser le service civique. 457,25 € sont versés aujourd'hui à chaque jeune en indemnités mensuelles. Cette indemnité n'est pas suffisante pour vivre sans

un accompagnement familial par exemple. La sélection sociale à l'entrée de cet engagement est alors inévitable.
La FAGE revendique alors une révision à la hausse de ce montant afin que chaque jeune puisse s'engager et vivre dignement durant cette période.

Enfin la FAGE demande une valorisation du Service Civique. Bien qu'il est absurde de le considérer comme une expérience professionnelle, comme une antichambre de l'emploi, comme une solution au chômage des jeunes, l'engagement permet l'acquisition de nouvelles compétences, de nouvelles expériences qui doivent être mises en valeur. Cela pourra se faire de différentes façons, que ce soit au niveau du diplôme de l'étudiant ou au niveau du portefeuille de compétences.
Le Service Civique est source d'apprentissage, participe à la formation tout au long de la vie (Life Long Learning) ; il doit être reconnu comme tel.

- **Favoriser la jeunesse dans les gouvernances**

Force est de constater la faible présence de jeunes dans les différentes gouvernances. Que ce soit dans les institutions politiques, dans la société civile, dans les entreprises, dans les associations, peu de jeunes accède à de hautes responsabilités.
Or comment une jeunesse peut–elle s'identifier et reconnaître les institutions quand un tel fossé générationnel existe ? À titre d'exemple, l'âge moyen des députés à l'Assemblée Nationale n'a que rarement été aussi élevé.

Un jeune ayant des responsabilités est une exception et doit faire continuellement ses preuves tandis qu'un homme politique ou un directeur d'entreprise est dit jeune encore à 40 voire 50 ans !

Pour la FAGE, la société doit enfin reconnaitre son avenir ; et cet avenir se trouve dans la jeunesse. Sans attendre une politique de discrimination positive, la FAGE souhaite que soient faits des choix forts et voir la jeunesse présente dans la vie politique, médiatique, publique, dans la société civile et cela à des postes à responsabilités. Ces choix politiques seront enfin une marque de confiance portée à l'avenir du pays.

> **“ La société doit enfin reconnaitre son avenir ; et cet avenir se trouve dans la jeunesse ! ”**

# La FAGE

La FAGE est une organisation représentative au sens de la loi du 10 juillet 1989. Elle est reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle est aujourd'hui, par la taille de son réseau et par l'étendue de ses activités, la première organisation étudiante.
La FAGE a été créée en 1989 par plusieurs fédérations de ville et de filières dans le but de donner au mouvement associatif une représentation nationale. Elle est reconnue depuis novembre 1997 comme association de Jeunesse et d'Éducation Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
La FAGE représente le mouvement associatif étudiant indépendant.

En 2012, La FAGE représente :

- **2 000 associations étudiantes**
- **25 fédérations de ville**

Les associations étudiantes d'une même ville ou région. Elles développent des actions locales de proximité et permettent aux associations de répondre aux besoins quotidiens des étudiants.

- **16 fédérations de filières**

Les associations étudiantes d'une même filière au niveau national. Leur principal objectif est d'œuvrer sur l'évolution de leur discipline et l'insertion professionnelle des étudiants. AFNEG (Géographie), AFNEUS (Sciences), ANEMF (Médecine), ANEPF (Pharmacie), ANESF (Sages–femmes), ANESTAPS (Staps), ARES (Sciences sociales), FFAEH (Arts, Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie), FNEK (Kinésithérapie), FNEO (Orthophonie), FNESI (Soins Infirmiers), FNSIP (Internes en Pharmacie), ISNAR–IMG (Internes en médecine), MIAGE Connection (MIAGE), UNAEE (Ergothérapie), UNECD (Chirurgie dentaire).

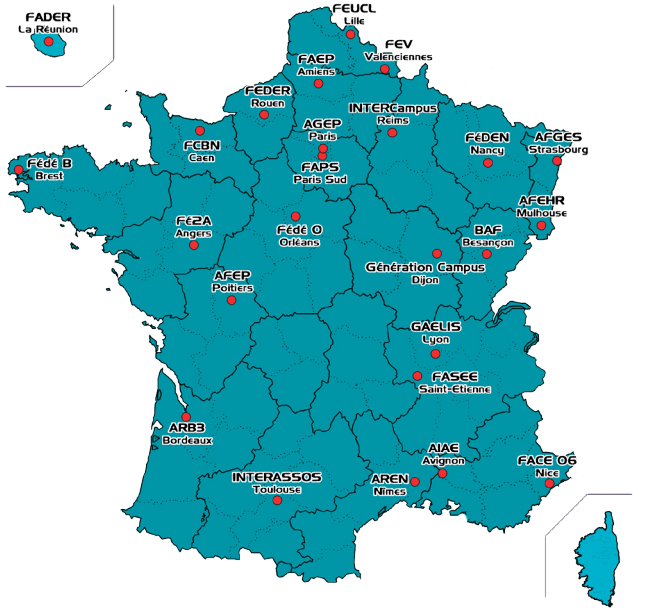


La FAGE souhaite défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants, notamment par les moyens suivants :

- Représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des étudiants par ses membres, les associations étudiantes, amicales, BDE
- Peser sur le débat politique (CPE, élections présidentielles...) en tant qu'acteur de la société. La représentation des étudiants et des jeunes au sein d'instances nationales (CNESER, CNOUS, CNAJEP, CNJ...)
- La formation des étudiants membres à la représentation et à la vie associative,
- La mise à disposition des services et des outils de fonctionnement aux associations étudiantes adhérentes.

# DOSSIER des 10 URGENCES de la FAGE

## POUR LA JEUNESSE, LES ÉTUDIANTS ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - Fax +33 1 40 33 70 71

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFIJ, membre de l'ESU et du CNAJIE